

**L'impact écologique d'une pollution accidentelle
des eaux**

Comment l'évaluer ? Comment le limiter ?

8^e journée d'information du Cedre

17 octobre 2002 - Paris

Il reste des places ! Le dossier complet, avec fiche d'inscription téléchargeable, est disponible sur notre site Internet www.le-cedre.fr (page d'accueil, rubrique actualités) ou le demander par courrier électronique à annie.tygreat@le-cedre.fr

Pollution du chimiquier *Bow Eagle*



Source : Marine nationale

La collision entre le chalutier des Sables-d'Olonne Cistude et le chimiquier *Bow Eagle*, dans la nuit du 25 août, a durement touché le monde maritime français. Au-delà de ses conséquences humaines, cet accident a occasionné une pollution marine par une faible quantité de cyclohexane et plus de 200 tonnes d'acétate d'éthyle. C'est d'ailleurs seulement ce dernier déversement que le *Bow Eagle* a signalé au Cross Jobourg le 26 août à 16h30.

Alerté dans le quart d'heure, le *Cedre* a fourni des données sur le comportement et l'impact potentiel des produits en cause, dangereux pour les intervenants mais heureusement peu nocifs pour l'environnement marin. Deux agents, dont un

chimiste, ont été dépêchés le 27 août à Cherbourg, pour conseiller le Préfet maritime de la Manche - Mer du Nord, notamment sur l'hypothèse d'un accueil du navire dans un port français. Après une inspection devant Cherbourg, le navire, bien que n'ayant pas obturé toutes les

brèches de sa coque, a finalement été autorisé à faire route sur Rotterdam, son port de destination après une courte escale à Dunkerque.

Autres interventions, alertes et exercices

Le mois d'août a couvert toutes les facettes des pollutions aquatiques accidentelles.

Une intervention notable a porté sur une réserve de 80 m³ d'eau à Antibes, le 31 août, polluée par un produit phytosanitaire interdit à la vente et à l'utilisation depuis plus de 2 ans : le dinitro-ortho-crésol ou D.N.O.C., encore appelé " agent jaune ". La réponse à la question " que faire de l'eau polluée par ce produit ? " était évidente mais coûteuse : le traitement par une société spécialisée s'élève en effet à plus de 15 000 euros.

Une autre pollution a nécessité l'intervention sur le terrain de deux agents du *Cedre* du 5 au 9 août. Confrontée à des suintements d'hydrocarbures de source inconnue dans un ruisseau, une commune rurale des Hautes-Alpes, Montmaur, a fait appel au *Cedre* pour la renseigner sur les aides au financement de la lutte et les moyens de lutte. Au-delà de l'action de conseil technique (barrages improvisés, choix d'une entreprise spécialisée, discussion avec la DDE...), l'intervention a été caractéristique du soutien global que cherchent les maires dans la venue d'agents du *Cedre* sur le terrain.

Essais dans le polludrome

La modélisation des écoulements sur les barrages flottants fait actuellement l'objet d'un programme en cours d'étude pour labellisation par le RITMER, auquel participe le *Cedre*. Dans ce cadre, des essais hydrodynamiques concernant les barrages flottants ont eu lieu dans notre polludrome ce mois. Ils avaient pour objectif l'observation et la mesure de phénomènes fluides impliqués dans les fuites de polluant sous les barrages, en étudiant l'influence de la forme des jupes sur ces fuites. Ces essais ont également été l'occasion de tirer des enseignements sur l'utilisation du polludrome pour des essais de simulation en mécanique des fluides.

Evaluation de deux produits dispersants

Deux nouveaux dispersants DEV 2001-11 et FINASOL OSR 61 de la société TotalFinaElf se sont ajoutés sur la liste des produits dispersants évalués par le *Cedre* pour un usage en mer contre les pollutions accidentelles par produits pétroliers (voir la liste sur notre site Internet, à la rubrique lutte/produits de lutte).

Groupe de discussion pour les eaux intérieures

Le groupe de discussion sur les pollutions accidentelles en eaux intérieures animé par le *Cedre* (voir lettre n° 84)

Rédaction, information
Cedre, rue Alain Colas
B.P. 20413 - F 29604 BREST CEDEX
Tél. : 33 (0) 2 98 33 10 10
Fax : 33 (0) 2 98 44 91 38
E-mail : contact@le-cedre.fr
Internet : <http://www.le-cedre.fr>
Directeur de la publication : M. Girin
Rédacteur en chef : C. Rousseau
Secrétariat : A. Tygréat
N° I.S.S.N. : 1243 - 5201

se développe. Une vingtaine de professionnels d'horizons divers s'y sont déjà joints : services de la navigation, pompiers, gardes-pêche, gendarmes formateurs relai écologie environnement (FREE), associations de pêches et administrations (la DDAF, la DDASS et le BARPI). La participation n'est pas limitative et tout intervenant dans le domaine des eaux intérieures intéressé par des échanges d'informations (techniques, retour d'expérience...) peut contacter l'animateur (romain.suaudeau@le-cedre.fr)

Adaptation des stocks Polmar

Demandée au Conseil général des ponts et chaussée (CGPC) par le Directeur du transport maritime, des ports et du littoral en février 2000, suite à l'accident de l'*Erika*, l'expertise sur l'adaptation des stocks Polmar, réalisée par Pierre Monadier du CGPC avec l'aide du Cetmef, peut maintenant être téléchargée depuis le site du ministère chargé de la mer (www.mer.equipement.gouv.fr). Le rapport aborde successivement les enseignements tirés de l'*Erika*, les évolutions technologiques des dernières années, les conditions de gestion des stocks de matériels, la définition des stocks nécessaires, le calendrier de mise en œuvre d'un programme évalué à 13,87 millions d'euros TTC et les conditions de renouvellement ultérieur. Dans sa conclusion, l'auteur souligne qu'il est " très souhaitable de mettre en place un dispositif de renouvellement systématique des stocks pour éviter l'obsolescence de certains matériels constatée lors de l'accident de l'*Erika* ".

Détection satellitale en Méditerranée

Dans le cadre du projet européen Gaiantet, la première partie d'une campagne de détection par satellite de pollutions par hydrocarbures en Méditerranée s'est déroulée du 10 juin au 24 juillet. 50 images radar de type SAR ont été acquises et traitées, ce qui représente une surface surveillée d'environ 80 000 km² tous les 2 ou 3 jours pendant les 45 jours de la campagne. Les analyses faites par l'équipe de la délégation Méditerranée du *Cedre* ont mis en évidence de nombreuses nappes à l'est de la Corse et dans le golfe du Lion. Ce travail va contribuer à la mise au point de procédures de surveillance par satellite qui pourraient être mises en œuvre dès le premier semestre 2003 dans un secteur test de la zone de surveillance française de la Méditerranée.

Europe : paquet *Erika 2*

Deux des trois mesures du paquet *Erika 2* ont été publiées le 5 août au journal officiel de la Communauté Européenne : le règlement instituant l'Agence européen-

ne pour la sécurité maritime, qui devrait être opérationnelle à la fin août 2003, et une directive relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'informations sur ce trafic.

Ce dernier texte traite en particulier de la notification des marchandises polluantes et dangereuses transportées. Ces informations permettront aux autorités portuaires de connaître la désignation technique exacte des marchandises, leurs quantités et leur localisation à bord. A notre grand regret, la directive demande seulement une adresse susceptible de fournir des informations détaillées sur la cargaison en situation d'urgence et non un point de contact joignable 24 heures sur 24. Cela peut s'avérer insuffisant pour traiter à temps un cas similaire à celui du *Lykes Liberator* (Lettre n° 81).

Espagne : Boliden refuse de payer

La compagnie suédoise Boliden, exploitante de la mine de pyrite d'Aznalcollar, source d'une pollution majeure du fleuve Guadiamar en 1998 (Lettre n° 36) a annoncé le 29 août qu'elle se refusait à payer les 45 millions d'euros de dommages de cette pollution réclamés par les autorités espagnoles. Boliden considère que les responsables de la pollution sont le cabinet d'études géologiques qui avait fait l'étude de sols du stockage en cause et l'entreprise constructrice.

Japon : l'armateur du *Nakhodka* paiera

L'armateur du pétrolier russe *Nakhodka*, source d'une pollution majeure du littoral japonais en 1997 (Lettres n° 20 et suivantes) a annoncé le 30 août son intention de contribuer à hauteur de 221 millions de dollars aux dommages de la pollution, une bonne nouvelle pour les autorités japonaises, qui attendaient toujours sa position 5 ans après la pollution.

Finlande : fusion dans l'antipollution

La société finlandaise Lamor, connue pour ses récupérateurs à brosses de toutes tailles, a annoncé ce mois avoir acheté les brevets et activités commerciales de son concurrent Lori, ainsi que ceux de GT Pollution, fabricant de récupérateurs à déversoir et vis adaptés également à la collecte de produits visqueux (www.lamor.fi).

Afrique du Sud : pollution évitée

Le 1^{er} août, une opération d'allègement menée dans des conditions difficiles a permis de tirer de sa mauvaise posture, heureusement sans pollution majeure, le pétrolier *Niño*, qui s'était échoué sur un banc de sable devant la côte sud-est de l'Afrique du Sud, le 18 juillet, avec 7 700 tonnes d'essence et de fuel à bord.